

Inscriptions en ligne : expositions-aviculture.fr

Article 1 : L'exposition est régie par le règlement général des expositions, complété par le présent règlement. Tous les éleveurs de sujets de race pure sont invités à participer à l'exposition dont l'entrée sera gratuite pour eux-mêmes et leur conjoint ainsi que pour leurs enfants.

Article 2 : Les exposants feront parvenir leur déclaration d'inscription pour le **22/11/2023**, faute de quoi ils ne paraîtraient pas dans le catalogue. **Non accompagnée du chèque correspondant, elle ne sera pas prise en compte.** La clôture des inscriptions pourra être anticipée par rapport à la date limite dès que le nombre de cages disponible sera atteint, les inscriptions seront alors retournées avec leur règlement. **Indiquez obligatoirement la mention ADULTE ou JEUNE, sans précision, les animaux seront inscrits dans la catégorie ADULTE.**

Article 3 : Les exposants désirant vendre leurs animaux en indiqueront le prix sur leur déclaration d'inscription. A son profit, la S.A.V.M, majorera ce prix de 20% payable par l'acheteur. Les adhérents de la société sont exonérés de ces 20%. Tout exposant retirant des animaux de la vente après le jugement en effectuera le rachat à 120%. Tous les animaux devront être bagués suivant le règlement en vigueur pour être primés. La limite d'âge est fixée par le règlement de l'Entente Européenne. Les sujets inscrits seront la propriété de l'exposant **et naisseur.**

Article 4 : Calendrier de l'exposition

22 Novembre 2023 : Clôture des inscriptions (parution au catalogue)

Vendredi 15 Décembre 2023 : Réception et en logement des animaux de 14 à 21 heures ou plus tard avec l'accord du Commissaire Général

Samedi 16 Décembre 2023 : Opérations du jury à partir de 8 Heures, 14h00 ouverture au public 15h00 ouverture du bureau des ventes.

Dimanche 17 décembre 2023 : 9h00 à 14h00 ouverture au public, 11h00 remise des prix, 15h00 délogement

Article 5 : Tous les sujets présentés doivent être vaccinés conformément à la réglementation en vigueur. Un certificat sera demandé à l'enlogement. Tout sujet atteint de maladie, contagieuse ou non, sera mis à l'infirmerie et tout animal sur lequel des traces de fraude seraient constatées sera exclu de la salle d'exposition ainsi que tous ceux du même propriétaire.

Article 6 : Les animaux, enlogés et délogés uniquement en présence d'un commissaire, seront nourris et abreuvés dès réception. **Les numéros, des bagues ou des tatouages seront relevés à l'enlogement afin d'éviter toutes erreurs.** L'apport d'une nourriture autre, distribuée par l'exposant sera admis après le jugement.

Le comité organisateur ne pourra être tenu pour responsable d'aucun dommage, mort, vol, etc... qui pourrait survenir pendant la durée de l'exposition, pas plus que des erreurs ou omissions relevées dans le catalogue, le palmarès ou les classements. Tout sujet acheté et sorti de la salle est propriété exclusive de l'acheteur qui ne peut prétendre à aucune réclamation.

Article 7 : 1 Super Grand prix : Brigitte & Virgile Amourette

4 GRANDS PRIX D'EXPOSITION : « **Pigeons** », « **Lapins** » « **Volailles** » « **Palmipèdes de rapport ou ornement** »

Il n'y aura pas de classement par points. Chaque participant recevra une plaquette souvenir.

25 grands prix d'honneur

1 Palmipèdes d'ornement	10 Lapins à fourrure	19 Pigeons boulangers
2 Oiseaux de parc	11 Lapins races naines	20 Pigeons de couleur
3 Palmipèdes de rapport	12 Cobayes	21 Pigeons Tambour
4 Volailles Grande Races françaises	13 Pigeons de forme française male	22 Pigeons de structure
5 Volailles Grande Races étrangères	14 Pigeons de forme française femelle	23 Pigeons cravatés
6 Volailles races naines	15 Pigeons de forme étrangère male	24 Pigeons de vol
7 Lapins grandes races	16 Pigeons de forme étrangère femelle	25 Tourterelles
8 Lapins races moyennes	17 Pigeons à caroncules	
9 Lapins petites races	18 Pigeons types poules	

25 prix d'élevages calculés sur 6 cages de même race et variété ayant obtenue au minimum 48 points en pigeon et volaille et 45 points en lapins et cobayes (voir détail ci-dessous), **désignées à l'enlogement ou sur la feuille d'inscription dans la colonne PE.**

	97	96.5	96	95.5	95	94.5	94	93.5	93	92	91
Lapin	14	12	12	10	8	5	3	1	1	0	0
Pigeon	14		12		10		8		5	3	1
Volaille											

Trophée des races Régional calculé sur 4 bêtes de race régional race et variété confondu en cas d'ex-aequo un 5ème sujet sera pris en compte.

Article 8 : Pour les championnats voir règlement du club concerné.

Article 9 : Les coupes du Vimeu et prix d'encouragement seront récompensés pour un minimum de 94 points pour les pigeons et volailles, et 95 points pour les lapins.

Article 10 : Dans tous les cas non prévus dans ce règlement, c'est le règlement général des expositions qui sera appliqué et le comité d'organisation a seule qualité pour apprécier les fautes et prendre toutes mesures nécessaires pour assurer la sauvegarde des visiteurs et des animaux et le bon déroulement dès la manifestation dans la salle et se réserve la possibilité de refuser la participation et l'entrée à toute personne susceptible d'y mettre entrave.

Article 11 : Aucune publicité n'est autorisée sur les cages. Les éleveurs désirant une publicité dans le catalogue par 1/8^e de page sont priés de donner leur texte lors des engagements accompagné d'un chèque de 10€.

Article 12 : Les exposants, par le seul fait d'envoyer leur déclaration d'inscription, adhèrent à ce règlement et s'engagent à le respecter en entier.

Le commissaire général Mr Amourette Aymeric 0615640167 ou savm80520@hotmail.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

Championnat interrégional :

Sabelpoot

Championnat régional :

Pigeon

- * Texan
- * Lynx
- * Club Français des Eleveurs de Boulants

Lapin

- * Bélier Meissner, Bélier Anglais, Petit Bélier

Coupe du Vimeu

- * Volaille : Wyandotte, Italienne, Coureur Indien
- * Lapins : Normand, Rex, Géant des Flandres, Géant Blanc du Bouscat, Géant papillon, Bélier Français
- * Pigeons : Cauchois, Show Racer , Triganino de Modène

Challenge Edith Simon réservé aux adhérents de la SAVM, sur 5 animaux désigné sur une feuille à l'enlogement.



Sortie 4 le VIMEU sur l'autoroute A28/E402, (Abbeville, Neufchâtel Rouen), prendre à gauche direction Friville Escarbotin, puis tout droit au deuxième rond-point prendre direction le Tréport puis suivre les flèches de direction expo avicole.

La maison familiale d'Yzengremer (80520) dispose de chambre avec des lits individuels allant de 2 à 6 lits pour toutes réservations veuillez prendre contact avec celle-ci.

**Maison Familiale Rurale du Vimeu
Etablissement d'enseignement agricole privé
2 rue du 8 mai 1945 BP 60009 80520 YZENGREMER
Tél : 03.22.30.01.14 mfr.yzengremer@mfr.asso.fr**



Woincourt 80520

- **Championnat interrégional volailles** : Sabelpoot
- **Championnat régional pigeons** : Texan, Lynx et Club Français des Eleveurs de Boulants
- **Championnat régional lapins** : Bélier Meissner, Bélier Anglais et Petit Bélier

**16 et 17
Décembre
2023**

Ouverture & ventes :

- ✓ Samedi : 14H > 18H
- ✓ Dimanche : 9H > 14H

Contact :

✉ savm80520@hotmail.fr

Entrée :

i Entrée = 3€
(- de 12 ans = gratuit)

Adresse :

**80520 WOINCOURT
HALL DES EXPOSITIONS**

AGIR CHAQUE JOUR
DANS VOTRE INTÉRÊT



ET CELUI
DE LA SOCIÉTÉ

BRIE PICARDIE



Société Avicole Vimeu Marquenterre